

Paris, le 1^{er} avril 2021

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

OPCO Mobilités s'engage aux côtés du ministère de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation pour la promotion et le développement de la formation tout au long de la vie dans les métiers de la mobilité

La formation initiale à destination des jeunes est un élément majeur dans l'accès aux métiers de la mobilité. C'est ainsi que plus de 60 000 alternants et 60 000 jeunes en formation initiale sont formés chaque année, en réponse aux besoins de main d'œuvre des 20 branches et de la RATP, champ couvert par OPCO Mobilités. Signée par le Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports (MENJ), le Ministère de l'enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation (MESRI) et OPCO Mobilités pour une durée de trois ans, une convention de coopération est venue sceller une volonté commune de travailler en synergie autour d'actions visant à développer qualitativement l'ensemble des formations initiales et faire la promotion des métiers.

La loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel permet aux opérateurs de compétences de conclure avec l'État des **conventions-cadres de coopération**.

À ce titre, en signant une convention de coopération avec les Ministères, OPCO Mobilités a souhaité favoriser, développer et poursuivre toutes les actions concourant au **développement quantitatif et qualitatif** de la formation initiale des jeunes en particulier en **apprentissage**, en adéquation avec **les besoins**

importants de main-d'œuvre qualifiée dans les différentes activités des Branches concernées.

Selon Jean-Louis Vincent, le Président d'OPCO Mobilités, « *cette convention est une formidable occasion d'impliquer 3 acteurs majeurs de la formation. Elle contribue à poursuivre l'excellente dynamique de l'apprentissage et renforce d'autre part les perspectives qu'il faut donner à notre jeunesse. Ce sont des engagements forts auxquels nous croyons profondément* ».

Conscient des nouveaux besoins des entreprises liés aux importantes mutations de métiers, **OPCO Mobilités accélère ainsi ses initiatives en matière de promotion des métiers de la mobilité**. En collaboration avec les ministères, OPCO Mobilités met ainsi en œuvre **une série d'actions à tous les niveaux de formation à destination des jeunes du collège jusqu'à l'université**.

- › Établir une **cartographie des formations initiales diplômantes** dans les métiers de la mobilité et des **préconisations d'évolution** :
 - Recenser les établissements (CFA, lycées professionnels, établissements d'enseignement supérieur) qui dispensent ces formations pour favoriser une offre de formation cohérente et exhaustive ;
 - Suivre, par le biais d'études, l'évolution des métiers de la mobilité et leurs certifications.
- › Promouvoir la **mixité**, la **diversité** et l'**inclusion** au sein des métiers la mobilité.
- › Informer les jeunes sur les métiers de la mobilité en leur offrant **plusieurs choix d'orientation** :
 - Création d'un **site internet présentant les métiers de la mobilité** ;
 - Organisation de **rencontres écoles-entreprises** et de **salons de l'emploi** ;
 - Création d'une trentaine de **vidéos didactiques sur les métiers**, qu'ils soient en tension ou emblématique du secteur.

Ces initiatives s'inscrivent pleinement dans la **volonté commune** des trois signataires de répondre à des **besoins d'évolution des diplômes, formations et autres certifications**. Elles sont également les fruits d'une réflexion sur la manière de concourir au **rapprochement des mondes de l'éducation et des entreprises**, en tendant à rendre attractifs les métiers de la mobilité.

A PROPOS D'OPCO MOBILITES

OPCO Mobilités est un **opérateur de compétences** en charge de la **formation** et la **transition professionnelle** des métiers de la Mobilité - automobile, logistique, services et transports.

Centré sur le **renouvellement de la population active** et **l'adaptation permanente des compétences** des salariés, OPCO Mobilités assure le financement du plan de développement des compétences et de l'alternance, l'appui aux branches pour l'anticipation des métiers et des qualifications, la création des certifications et la promotion des métiers.

Avec un budget de plus d'un milliard d'euros, **OPCO Mobilités agit auprès de 210 000 entreprises** (issues de 20 branches professionnelles et la RATP), **1,6 million de salariés et 60 000 alternants**. Reposant sur un fort maillage territorial, OPCO Mobilités assure également un **service de proximité** auprès de toutes les entreprises et notamment auprès des TPE-PME.

CONTACTS PRESSE

OPCO Mobilités

Alexandre Masson - 01 74 74 05 25 - alexandre.masson@opcomobilites.fr

Agence Influences

Philippe Vogel - 06 80 20 70 88 - p.vogel@agence-influences.fr